

Saint-Denis, le 13 février 2013

**Direction de l'inspection**

Pôle inspection en surveillance du marché

**Dossier suivi par Sandrine Hall**

Tél. : +33 (0)1 55 87 37 33

Fax : +33 (0)1 55 87 40 52

E-mail : [sandrine.hall@ansm.sante.fr](mailto:sandrine.hall@ansm.sante.fr)

N/Réf. : LR-13DDM0057

MATECIR  
Mme Muriel PASCOT  
73 rue de Verdun  
92160 ANTONY

**Objet** : recevabilité de déclaration d'activité

Référence à rappeler : 2012-DI-00233

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à l'ANSM en date du 25/06/2012, votre déclaration d'activité, en application de l'article R 5211-65-1 du code de la santé publique, à l'aide du formulaire mis à votre disposition sur le site internet de l'ANSM.

Je vous informe par la présente de la recevabilité de votre dossier et par conséquent de l'enregistrement par mes services de votre déclaration et des pièces qui l'accompagnent.

Cet enregistrement ne préjuge pas de la conformité de vos activités ou de vos produits au regard de la législation en vigueur.

Par ailleurs, il n'est pas délivré de copie de votre déclaration ni du présent courrier qu'il vous appartient donc de conserver à toutes fins utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Chef du Pôle inspection  
en surveillance du marché



Jean-Christophe BORN